

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> CNIG Conseil national de l'information géolocalisée Commission besoins et usages	
COMPTE-RENDU DE REUNION (visioconférence/présentiel)	
Objet : Réunion de la commission besoins et usages du 25 septembre 2025	

Ordre du jour :

- Données géolocalisées de l'éducation, Philippe Ajuelos, MEN
- Structuration des PCAET, Louise Dupin et Lucie Sénéchal, DGEC
- Feuille de route de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, Emmanuelle Thiesse, DGALN
- Plans communaux/intercommunaux de sauvegarde, Karine Chapiteau, SDIS03
- Accessibilité des espaces naturels, Marie Lemièrre, DMA MATTE
- Localisation et caractérisation du foncier logistique, Hélène de Solère, CEREMA

Liste des participants

Cf annexe

Relecture du compte-rendu	Les participants	
Validation du compte-rendu		
Prochain rendez-vous : à programmer		

Données géolocalisées de l'éducation

Présentation

Philippe Ajuelos présente la démarche du ministère en matière d'ouverture et de valorisation des données dans le cadre des actions de la DINUM, de la stratégie du numérique pour l'éducation et du plan d'action « Données, algorithmes et codes sources » 2024-2027.

La plateforme ouverte de l'éducation, des sports et de la jeunesse évolue progressivement d'un rôle de diffusion de jeux de données vers une offre de services facilitant l'accès à l'information. Outre la mise à disposition des données brutes, la plateforme propose désormais des visualisations interactives, des cartes et des services permettant d'exploiter l'information sans manipulation préalable des données.

Parmi les services développés figure un outil de recherche d'établissements destiné notamment aux familles, aux personnels de direction ou aux enseignants. Dans ce cadre, le ministère poursuit un important travail de fiabilisation du jeu de données national associant les identifiants UAI à la géolocalisation des établissements. Ces travaux sont menés en partenariat avec l'IGN afin d'améliorer la précision du positionnement, jusqu'au niveau du bâtiment lorsque cela est possible.

Le ministère prévoit également d'enrichir ce référentiel avec les identifiants du Référentiel National des Bâtiments (RNB). Philippe Ajuelos souligne enfin l'intérêt de poursuivre les échanges dans le cadre du CNIG, tant pour améliorer la qualité des données que pour développer de nouveaux services fondés sur l'information géolocalisée.

Échanges

Nathalie Orlhac s'enquiert de l'intégration des identifiants du Référentiel National des Bâtiments dans les données ouvertes du ministère. Philippe Ajuelos confirme que le lien entre les établissements et les identifiants RNB a été réalisé et que la publication du jeu de données enrichi est imminente.

Vincent Fabry interroge le ministère sur l'hébergement de la plateforme. Philippe Ajuelos précise que les données sont diffusées sur une plateforme ministérielle s'appuyant sur OpenDataSoft, puis moissonnées par data.gouv.fr. Il souligne la forte progression de l'offre de données ouvertes du ministère, passée d'environ 85 à plus de 250 jeux de données en deux ans.

Marie Lemièrre demande si des informations relatives à l'accessibilité des établissements scolaires sont appelées à être intégrées. Philippe Ajuelos indique que les travaux sont déjà engagés pour les équipements sportifs et qu'une démarche similaire est en cours pour les établissements d'enseignement. Arnaud Gallais précise que ces travaux s'appuient notamment sur le dispositif [Accès Libre](#).

Décision

Le président rappelle qu'un appel à participation a été lancé pour le groupe de travail consacré aux données géolocalisées de l'éducation et invite les personnes intéressées à rejoindre les travaux.

Structuration des PCAET

Présentation

Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) constituent l'outil de planification des EPCI pour définir leur stratégie de transition énergétique et climatique. Le code de l'environnement

encadre précisément leur contenu, qui comprend notamment un diagnostic territorial, une stratégie, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

À ce jour, 552 EPCI soumis à obligation ont adopté un PCAET, auxquels s'ajoutent 96 EPCI engagés volontairement dans la démarche. Les PCAET sont révisés tous les six ans et font également l'objet d'un bilan à mi-parcours. Les documents sont déposés sur la plateforme Territoires et Climat de l'ADEME, avec pour seule obligation un dépôt au format PDF. Cette grande liberté de forme conduit à une forte hétérogénéité, allant du document unique à plusieurs volumes distincts, parfois sous forme de documents numérisés difficilement exploitables.

La DGEC et les DREAL rencontrent des difficultés pour exploiter et analyser ces documents à grande échelle. Les enjeux portent sur le suivi de la mise en œuvre des politiques territoriales, les obligations de reporting nationales et européennes, l'analyse de la qualité et de l'ambition des PCAET, ainsi que l'évaluation de leur contribution aux objectifs nationaux de transition écologique et énergétique.

Sans remettre en cause la structure actuelle des PCAET, largement stabilisée sur le plan réglementaire et institutionnel, la DGEC souhaite explorer les possibilités offertes par une meilleure structuration des documents. L'objectif est de faciliter l'extraction d'informations, la réalisation de synthèses thématiques, l'analyse de la cohérence entre diagnostic, stratégie et programme d'actions, ainsi que l'exploitation de ces documents par des outils d'intelligence artificielle.

La DGEC propose ainsi d'engager une réflexion sur des formats ou standards de structuration permettant de conserver la souplesse actuelle des PCAET tout en améliorant leur exploitation et leur consolidation à différentes échelles territoriales.

Échanges

En réponse à une question de Florent Cholat, les intervenantes précisent que les PCAET peuvent contenir de nombreux éléments graphiques et cartographiques, sans qu'aucune spécification particulière n'encadre leur intégration dans les documents.

Arnauld Gallais suggère de conserver les documents actuels tout en les complétant par un ensemble structuré de données ou d'indicateurs permettant des traitements automatisés et des consolidations régionales ou nationales. Il souligne que l'intelligence artificielle peut faciliter l'analyse documentaire mais que sa fiabilité repose fortement sur la qualité de la structuration initiale des informations.

Lucie Sénéchal indique qu'un dispositif de saisie d'indicateurs existe déjà sur la plateforme de dépôt, mais qu'il n'est ni obligatoire ni systématiquement renseigné, ce qui limite son exploitation. Arnauld Gallais rappelle l'expérience acquise dans les travaux de structuration des règlements d'urbanisme, qui montre l'intérêt d'une information structurée pour améliorer les traitements automatisés.

Marie-Agnès Scherrmann s'interroge sur les données mobilisées pour élaborer les PCAET. Les intervenantes indiquent que les collectivités s'appuient généralement sur des bureaux d'études utilisant diverses sources de données publiques, complétées par des données locales ou sectorielles.

Plusieurs participants, parmi lesquels Marie-Agnès Scherrmann, Arnauld Gallais et Alexis Léautier, manifestent leur intérêt pour poursuivre les réflexions. Il est notamment proposé d'associer les DREAL, les EPCI et l'ADEME aux futurs travaux.

Décision

La commission valide le principe d'un appel à participation afin d'évaluer l'intérêt pour la constitution d'un groupe de travail chargé d'explorer les possibilités de structuration et de standardisation des PCAET.

Feuille de route de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC), instaurée en 2012, vise à mieux anticiper les évolutions du littoral et à faciliter l'adaptation des territoires.

La loi Climat et Résilience a consacré l'existence de la SNGITC qu'elle définit comme le « *cadre de référence pour la protection du milieu et la gestion intégrée et concertée des activités au regard de l'évolution du trait de côte à l'échelle d'une cellule hydro-sédimentaire et du risque qui en résulte* ». La loi précise que la stratégie est adoptée par décret.

La révision en cours permet de réaffirmer les principes communs et recommandations de la SNGITC dans lesquels les stratégies locales doivent s'inscrire, tout en intégrant les dernières évolutions juridiques et scientifiques ainsi que la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Le programme d'action 2025-2030 est organisé autour de 5 axes :

Axe A - Approfondir et partager la connaissance

Axe B - Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation

Axe C - Mobiliser des outils d'adaptation

Axe D - Impliquer et sensibiliser les acteurs

Axe E - Financer l'adaptation des littoraux

Cette nouvelle version de la stratégie est accompagnée d'une feuille de route des opérateurs dont l'objectif est de favoriser la coopération entre ces opérateurs pour construire un plan d'actions permettant de répondre aux objectifs de la SNGITC.

Échanges

Florent Cholat souligne que les problématiques de structuration et de gestion de la connaissance apparaissent comme un enjeu central de la démarche et pourraient rejoindre des réflexions déjà menées par différents réseaux nationaux et régionaux.

Arnauld Gallais rappelle l'existence historique du groupe de travail GIMEL du CNIG consacré aux problématiques maritimes et littorales. Il suggère qu'une réactivation de ce cadre pourrait permettre d'assurer une veille sur les sujets émergents liés à la stratégie, même en l'absence de besoin immédiat de standardisation.

Frédéric Bonniot indique que l'IGN est fortement impliqué dans les travaux de la stratégie nationale ainsi qu'au sein du Réseau national des observatoires du trait de côte. Il souligne l'importance des réflexions en cours sur l'acquisition, la mutualisation et la standardisation des données afin d'assurer leur consolidation à l'échelle nationale.

Marie Terrier s'interroge sur les modalités d'élaboration des cartes locales de projection du trait de côte. Emmanuelle Thiesse précise qu'un guide méthodologique et un cahier des charges type sont déjà disponibles. Les cartes doivent être produites à des horizons de 30 et 100 ans. Elles peuvent être élaborées à l'échelle communale ou intercommunale, cette dernière étant recommandée afin de mieux prendre en compte les cellules hydro-sédimentaires et de mutualiser les coûts de production.

Décision

La commission prend acte de l'avancement de la stratégie et de la feuille de route des opérateurs. Le CNIG reste à l'écoute des besoins qui pourraient émerger lors de la mise en œuvre de la stratégie et se tient prêt à accueillir un groupe de travail lorsque des besoins de standardisation ou de structuration de données seront identifiés.

Plans communaux/intercommunaux de sauvegarde

Présentation

Karine Chapiteau présente les enjeux liés à la structuration des données des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS), dans un contexte marqué par les évolutions réglementaires introduites par la loi du 25 novembre 2021 relative à la consolidation du modèle de sécurité civile.

Cette réforme a étendu le nombre de communes soumises à l'obligation d'élaborer un PCS et a rendu obligatoires les PICS pour les intercommunalités concernées. Malgré ce cadre réglementaire, les documents produits présentent aujourd'hui une très forte hétérogénéité de formats, allant de documents bureautiques à des classeurs ou des PDF de plusieurs centaines de pages.

Dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des collectivités de l'Allier, le SDIS03 a constaté la difficulté à agréger et mutualiser les informations nécessaires à la préparation et à la gestion de crise, qu'il s'agisse des diagnostics de risques, des annuaires de contacts, des inventaires de moyens ou des données géographiques relatives aux enjeux et aux équipements mobilisables.

La proposition vise donc à élaborer un standard permettant d'harmoniser la structuration des données des PCS et des PICS. Les premiers travaux porteraient notamment sur les annuaires des moyens humains et matériels, les dispositifs d'alerte, le suivi des mises à jour des documents, le recensement des personnes vulnérables ainsi que la localisation des équipements, infrastructures et ressources utiles à la gestion de crise.

Le projet s'appuie également sur les travaux existants du CNIG, notamment le Géostandard Risques et les réflexions relatives aux établissements recevant du public. Il vise à favoriser l'interopérabilité entre les outils utilisés par les collectivités et les acteurs de la sécurité civile, tout en facilitant les échanges de données et leur exploitation cartographique.

Échanges

Karine Chapiteau souligne que les premiers contacts pris auprès de nombreux acteurs ont révélé un intérêt important pour la démarche. Des collectivités, des SDIS, des associations spécialisées, des éditeurs de logiciels et plusieurs organismes nationaux ont manifesté leur volonté de participer aux travaux.

Florent Cholat rappelle que le projet a déjà été présenté à la commission des standards, qui a considéré que le sujet était suffisamment mûr pour engager directement les travaux de standardisation.

Arnauld Gallais souligne l'intérêt du sujet et propose d'accompagner le groupe de travail, notamment sur les aspects méthodologiques liés au processus de standardisation du CNIG. Il rappelle également l'importance des liens avec les standards et référentiels existants afin d'assurer la cohérence de l'ensemble.

Les échanges mettent enfin en évidence l'ampleur de la documentation existante et la nécessité de fédérer les différents acteurs concernés afin de construire un socle commun répondant aux besoins des collectivités et des services de secours.

Décision

La commission prend acte de la validation du projet par la commission des standards et confirme le lancement du groupe de travail. Un appel à participation sera diffusé afin d'élargir la mobilisation des acteurs concernés et d'accompagner la constitution du groupe.

Accessibilité des espaces naturels

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'une adaptation de l'environnement afin de garantir l'accès de tous. Si les espaces naturels constituent aujourd'hui des aménités particulièrement recherchées, leur accessibilité demeure limitée pour une partie du public.

En l'absence de réglementation spécifique et de cadre normatif permettant de structurer les données relatives aux cheminements dans ces milieux, il apparaît nécessaire de développer un modèle de données dédié. Celui-ci aurait pour finalité de qualifier l'accessibilité des itinéraires et de leurs abords, d'harmoniser les pratiques de description et de mettre à disposition des informations fiables permettant aux personnes en situation de handicap d'évaluer leur autonomie de manière éclairée.

Un cadre méthodologique est en cours d'élaboration pour la mise en accessibilité des espaces naturels, dans le cadre du groupe de travail « référentiel métier ». Une articulation est également envisagée avec la thématique des Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), notamment à travers le futur groupe de travail CNIG prévu à l'automne 2025.

Dans cette perspective, le lancement d'un groupe de travail du CNIG sur l'accessibilité des espaces naturels viendrait répondre aux besoins des usagers, ainsi que renforcer la Fabrique des Standards, en s'inscrivant dans la continuité des modèles déjà élaborés concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des transports.

Échanges

Interrogée sur l'origine de la démarche, Marie Lemièrre précise qu'un groupe de travail métier dédié à l'accessibilité des espaces naturels a été mis en place dès septembre 2024 sous l'impulsion de la Délégation ministérielle à l'accessibilité. Ce groupe réunit déjà les principaux acteurs concernés et travaille à la définition du futur modèle de données.

Arnauld Gallais souligne que cette thématique s'inscrit dans un ensemble plus large de travaux consacrés à l'accessibilité. Il rappelle les liens avec les standards relatifs aux transports, aux établissements recevant du public, à la voirie et aux équipements sportifs, ainsi que les réflexions en cours sur les itinéraires de randonnée.

Un échange a lieu sur l'opportunité d'intégrer les travaux à un groupe existant. Les participants considèrent finalement que les enjeux, les acteurs mobilisés et le niveau de maturité du sujet justifient la création d'un groupe de travail spécifique, tout en veillant à maintenir une articulation étroite avec les autres groupes concernés.

Marie Lemièrre souligne enfin le fort intérêt suscité par la démarche et la mobilisation déjà effective d'un réseau d'acteurs autour du projet.

Décision

La commission valide le principe de création d'un groupe de travail dédié à l'accessibilité des espaces naturels.

Une vigilance particulière sera portée aux articulations avec les groupes de travail connexes, notamment ceux relatifs à l'accessibilité, aux itinéraires de randonnée et aux autres standards de la chaîne de déplacement. Un appel à participation sera diffusé afin d'élargir la mobilisation autour de ces travaux.

Localisation et caractérisation du foncier logistique, Hélène de Solère, CEREMA

Contexte : les enjeux liés au transport de marchandises sont importants : impact sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la congestion en milieu urbain, attractivité économique des territoires.

Ces dernières années, la tendance à l'éloignement des entrepôts logistique accroît les distances parcourues en PL et renforce les impacts négatifs. Différentes réglementations contribuent à engager une réflexion des collectivités sur les localisations d'entrepôts pour : soit accompagner le report modal, soit réduire les distances parcourues et faciliter le verdissement des flottes (ZAN, ZFE, etc.)

A ce jour peu de connaissance sur la localisation des entrepôts de petite taille (< 10 000 m²) mais volonté des collectivités et des services de l'état de mieux connaître l'existant afin de le "sanctuariser" dans les doc de planification : SRADDET, SCOT (DAACL), PLU ainsi que de proposer des stratégies d'aménagement en foncier logistique permettant aux acteurs économiques soit de réduire les distances parcourues, soit d'aller vers du report modal, soit d'opérer des livraisons en véhicules propres.

Le Cerema travaille à ce jour sur la proposition d'une méthodologie déployable auprès des DREAL et des collectivités volontaires pour recenser et caractériser le foncier logistique.

Enjeux : A ce jour pas de définition de standard pour ces données alors même que pour des fins de complémentarité de construction d'observatoire à l'échelle régionale et des collectivités en plus du travail réalisés sur les entrepôts de > 10 000 m² réalisés par le SDES il serait intéressant de travailler sur un schéma identique. Il y a également un enjeu de pouvoir permettre aux territoires de pouvoir se comparer sur la base d'indicateurs partagés

Objectifs : définir un standard de données sur la localisation et la caractérisation de foncier logistique à plusieurs échelles permettant de définir des stratégies territoriales concertées avec les acteurs économiques sur les besoins en foncier logistique et de les prendre en compte dans les documents de planification (SRADDET, DAACL du SCOT et PLU).

Échanges

Arnauld Gallais souligne que le sujet présente des liens forts avec les travaux du groupe de travail « Aménagement », notamment ceux consacrés aux sites économiques, aux friches et aux opérations d'aménagement. Il suggère que cette nouvelle thématique puisse être rattachée à ce cadre existant.

Les échanges rappellent que les travaux engagés par le Cerema visent avant tout à produire une méthodologie commune et un modèle de données partagé afin d'assurer la comparabilité des informations recueillies à différentes échelles territoriales.

Florent Cholat mentionne également les travaux conduits par la Fabrique de la Logistique autour des enjeux logistiques et souligne l'intérêt de maintenir des liens entre ces initiatives afin d'assurer la cohérence des démarches engagées.

Hélène de Solère précise que la réflexion sur le foncier logistique constitue l'une des composantes d'un programme plus large consacré à la planification logistique des territoires et à l'évaluation des besoins futurs en espaces logistiques.

Décision

La commission accueille favorablement la proposition de lancer des travaux de standardisation sur la localisation et la caractérisation du foncier logistique.

Les modalités de rattachement du futur groupe de travail seront précisées ultérieurement, avec une orientation privilégiée vers les thématiques d'aménagement. Le Cerema poursuivra les échanges avec les partenaires concernés afin de définir la gouvernance et le mandat du futur groupe de travail.

Annexe : liste des participants

Prénom	NOM	Organisme
Florent	CHOLAT	Président de la commission
Philippe	AJUELOS	Ministère de l'éducation nationale
Yélise	AKOL	IGN
Nicolas	BERTHELOT	IGN
Martin	BLAZEK	GIP ATGeRi / PIGMA
Frédéric	BONNIOT	IGN
Karine	CHAPITEAU	SDIS03
François	CHIRIÉ	IGN
Aziz	CHLIEH	PRNTESN
Gaëlle	DARTOIS	Metropole Européenne de Lille
F.	DE LANNAY	
Hélène	DE SOLERE	CEREMA
AUDE	DE TOUCHET	Agence ORE
Valerie	DEPREZ	
David	DI MARCO	IGN
Thierry	DUQUESNOY	IGN
Tony	EMERY	AITF / Montpellier métropole
Vincent	FABRY	Géo2France
M.	FOURRAGE	
Camille	FREPPEL	INSEE
Arnauld	GALLAIS	Cerema
Guillaume	GRECH	Patrinat
Théo	GREZE	
Anthony	GUÉROUT	Maire de Saint-Aubin-Routot
Raphaële	HÉNO	ENSG-Géomatique
Séverin	HEYRAUD	
C.	LAHAYE	
Pierre	LAULIER	CNIG
Alexis	LÉAUTIER	Ecolab
Marie	LEMIERE	DMA
Léa	LETASSEY	GIP ATGeRi
Benoit	MORANDO	CNIG
Nathalie	ORLHAC	CCR
Thomas	PETILLON	GIP ATGeRi
Johan	RICHER	data.gouv.fr
Marie-Agnès	SCHERRMANN	IGN
Lucie	SÉNÉCHAL	DGEC/BACC
Marie	TERRIER	
Emmanuelle	THIESSE	MTE/DEB/ELM
Mickael	VADIN	Région Grand Est